

Violences mutuelles et divorce

Par LallaF, le 13/06/2008 à 21:25

Comment faire pour contre-attaquer des violences aggravantes ?

Par JamesEraser, le 14/06/2008 à 00:01

[citation]Violences mutuelles et divorce[/citation]

Si elles sont mutuelles, elles sont aggravées pour chaque partie au regard du lien qui les unit ou unissait.

Balle au centre, à moins qu'il y ait des ITT, plus pour l'un que l'autre.

Cordialement